

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 079-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0368

Déposée le: 17.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Moser (Biel/Bienne, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 20.03.2014

N° d'ACE: 627/2014 du 14.05.2014
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –



Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Dans le contexte de la constitution d'un groupe de travail chargé de proposer différents modèles pour l'introduction de la conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (communiqués des 12 et 14 mars 2014), le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le mandat du groupe de travail ?
2. Quelle est sa composition ?
3. Comment se propose-t-on d'assurer l'équilibre au sein de ce groupe des points de vue de de la langue et de la politique régionale et partisane ?
4. Quelles sont les raisons du choix de Monsieur Mario Annonni à la présidence du groupe de travail ?
5. Estime-t-on avoir assuré par ce choix la neutralité de la conduite du groupe ?
6. Comment pense-t-on assurer que le groupe puisse travailler dans un climat de confiance sans que les médias diffusent d'informations sur le travail avant qu'il ne soit achevé ?

Réponse du Conseil-exécutif

Suite à l'adoption, le 20 janvier 2014, du postulat Matti (P 087-2013 ; Conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois) par la Députation, la JCE¹ a proposé au Conseil-exécutif de charger un groupe de travail d'examiner les demandes de l'auteur du postulat. Cette idée a été bien reçue, tant par l'organisation de projet (association biel/bienne.seeland et la CMJB²) que par la ville de Bienne, le CJB³ et la Députation. Le choix des participants des différentes organisations et le fait qu'ils doivent procéder eux-mêmes à leurs nominations ont eux aussi fait l'unanimité. Enfin, l'idée de disposer d'une personnalité neutre, reconnue dans le Jura bernois, pour diriger le groupe de travail, est là encore incontestée. Le Conseil-exécutif est convaincu que le choix de l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni pour occuper cette fonction est judicieux.

Réponses aux questions posées:

Question 1: Le groupe de travail est chargé, d'ici le 31 décembre 2014,

- d'examiner la possibilité d'introduire une seule conférence régionale pour le périmètre de la Conférence régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois qui est prévue mais aussi d'étudier l'opportunité de créer deux entités distinctes, avec la ville de Bienne comme point de liaison;
- de réexaminer au préalable les diverses structures existantes du Jura bernois, dans un souci de simplification et d'allègement administratif;
- de soumettre à la JCE, à l'attention du Conseil-exécutif, une proposition d'introduction d'une ou de deux conférences régionales dans le périmètre de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois;
- de lancer préalablement une procédure de consultation auprès des communes concernées au sujet des résultats obtenus par le groupe de travail.

Question 2: Le groupe de travail est composé de l'auteur du postulat, d'un représentant de la Députation, du CJB, de la CMJB, du CAF⁴, de l'organisation de projet CR BBSJB, de l'association seeland-biel/bienne, de la ville de Bienne, de l'INS⁵ ainsi que de deux membres de la JCE. La direction du groupe de travail est assurée par Mario Annoni, ancien conseiller d'Etat. Le président et les représentants de l'administration cantonale assument respectivement une fonction de direction et d'expertise. Ils assistent les membres du groupe de travail en leur donnant des conseils et ne disposent que d'un simple droit de proposition, et non de vote.

Question 3: Le Conseil-exécutif est d'avis que tous les aspects ont été suffisamment pris en considération. Il s'agissait en particulier d'intégrer toutes les organisations impliquées dans le périmètre défini. En intégrant l'association seeland-Biel/Bienne, la ville de Bienne et la CMJB, toutes les institutions régionales sont représentées dans le groupe de travail. La procédure de consultation prévue dans l'ensemble des communes garantit en outre la prise en compte des intérêts de politique régionale.

Question 4: Pour la Députation, qui l'a proposé, l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni était le candidat idéal. Il s'agit d'une personnalité bien acceptée dans le Jura bernois, qui connaît par ailleurs très bien la région du Seeland et de la ville de Bienne et leurs institutions. En outre, il est

¹ Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

² Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne

³ Conseil du Jura bernois

⁴ Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

⁵ Direction de l'instruction publique

très au fait des mécanismes politiques et est parfaitement apte à diriger le groupe de travail de manière à la fois professionnelle et neutre.

Question 5: Oui.

Question 6: La communication externe incombe à la présidence et s'effectue en accord avec le directeur de la JCE. Les discussions, les conclusions partielles et les résultats obtenus au sein du groupe de travail sont confidentiels. Cette règle est expliquée aux membres du groupe au début de leur activité. A cette occasion, ils doivent d'ailleurs signer une déclaration de confidentialité.

Au Grand Conseil